

**Ministry of Education**  
Édifce Mowat  
900, rue Bay  
Queen's Park  
Toronto (Ontario) M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Mowat Block  
900 Bay St.  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



**2014: PSF1**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** **Organismes de paiements de transfert  
Présidents de conseil et directeurs généraux**

**EXPÉDITEUR :** Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre des  
programmes pour la petite enfance, Division de la petite  
enfance  
Ministère de l'Éducation

Marie Li  
Directrice, Direction de l'analyse et de la  
responsabilisation financières, Division des politiques  
financières et des opérations, Ministère de l'Éducation

**DATE:** **mars 20, 2014**

**OBJET :** **Trousse sur les ententes de services de 2014-2015 –  
Programmes de soutien à la famille**

---

Pour faire suite à la note de service envoyée par les ministères de l'Éducation et des Services à l'enfance et à la jeunesse le 21 novembre 2013, c'est avec plaisir que nous vous annonçons que la deuxième phase du transfert des programmes de soutien à la famille débutera le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Notre objectif principal tout au long du transfert des programmes de soutien à la famille consiste à garantir la prestation continue des services, autant pour vous qu'aux enfants et aux familles de votre communauté. Pendant cette période de transition, le ministère

Page 1 of 8

*Trousse sur les ententes de services de 2014-2015 – Programmes de soutien à la  
famille*

de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) continueront à collaborer étroitement pour veiller à ce que le transfert des connaissances et des responsabilités se fasse en douceur et dans le respect d'un statu quo modifié.

Le respect d'un statu quo modifié signifie que le financement et la prestation des programmes seront conformes aux niveaux de financement et aux lignes directrices du MSEJ. Des modifications ont été apportées uniquement aux processus de gestion des contrats et de production des rapports financiers, en vue de simplifier les pratiques administratives et les harmoniser avec les structures existantes du ministère de l'Éducation.

La présente note de service contient de l'information sur les structures en place au ministère de l'Éducation pour vous appuyer, votre trousse sur les ententes de services de 2014-2015 pour les programmes de soutien à la famille, ainsi que de l'information sur les pratiques administratives et les processus de rapports financiers du Ministère.

Entente de services de 2014-2015 pour les programmes de soutien à la famille 1 Vous trouverez ci-joint le *Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés aux programmes de soutien à la famille de l'Ontario* (le « document de référence »), qui a été rédigé pour vous soutenir tout au long de ces changements aux pratiques administratives.

## **Soutien du ministère de l'Éducation**

La Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance de la Division de la petite enfance offrira du soutien lié à la gestion des programmes et des contrats à l'intention des organismes recevant du financement découlant des programmes de soutien à la famille. Votre personne-ressource dans cette direction est Kelly MacDonald, conseillère principale en programmes. Elle travaille à Toronto. Kelly est votre contact par intérim des programmes et des contrats en attendant de finaliser la dotation des portfolios au sein de la Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance. Vous pouvez la joindre par courriel ([Kelly.MacDonald@ontario.ca](mailto:Kelly.MacDonald@ontario.ca)) ou par téléphone ((416) 212- 4310).

La Direction de l'analyse et de la responsabilité financières (DARF) est chargée des rapports financiers et des paiements au à travers la Division des politiques financières et des opérations . Les analystes financiers de la DARF travaillent à Toronto et peuvent vous offrir de l'aide concernant vos rapports financiers. Votre analyste financière est Shalini Dharna, qui s'occupe de vous pour le moment alors que la Direction complète

son processus de dotation permanente. Vous pouvez la joindre par courriel ([Shalini.Dharna@ontario.ca](mailto:Shalini.Dharna@ontario.ca)) ou par téléphone (416) 212- 8410).

Nous sommes ravis de voir que le transfert de ces programmes nous offre l'occasion d'établir une nouvelle relation avec votre organisme. Le personnel de ces divisions collabore très étroitement pour assurer l'intégration entre les programmes, la gestion des contrats et les rapports financiers.

Le Ministère offrira une séance d'orientation au sujet des programmes de soutien à la famille qui lui seront transférés en mai 2014. Les détails vous seront communiqués sous peu.

### **Entente de services de 2014-2015**

Vous trouverez ci-joint votre entente de services de 2014-2015, qui remplace votre contrat précédent conclu avec le MSEJ concernant le financement de votre programme de soutien à la famille.

Nous avons simplifié l'entente de services et réduit le nombre de secteurs qui nécessitent une signature. Votre entente de services avec le ministère de l'Éducation établit les attentes et les modalités du financement offert par celui-ci pour votre programme de soutien à la famille. L'entente de services comprend les sections suivantes:

- Modalités juridiques
- Annexe A : Description des services
- Annexe B : Budget
- Annexe C : Calendrier des rapports

### **Modalités juridiques**

Nous aimerions attirer votre attention sur la disposition visant l'assurance responsabilité générale. La Directive sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert de l'Ontario exige que les bénéficiaires de paiements de transfert soient couverts par une assurance responsabilité générale d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) par incident.

Par conséquent, votre entente de services de 2014-2015 comportera une exigence visant une assurance responsabilité générale d'au moins deux millions de dollars. Si

l'assurance responsabilité générale de votre organisme est inférieure à ce seuil, nous vous demandons d'y voir avant de signer votre entente de services de 2014-2015.

Si votre organisme n'est pas en mesure de faire augmenter la couverture de l'assurance, veuillez communiquer avec Kelly MacDonald pour voir comment le Ministère pourrait vous appuyer.

## **Annexe A : Description des services**

L'annexe de description des services présente les renseignements sur les programmes de soutien à la famille que votre organisme doit fournir ainsi que le financement que vous recevez du Ministère. Ces services sont conformes à votre allocation de fonds, laquelle est présentée à l'annexe B, ainsi qu'aux services décrits dans votre entente précédente avec le MSEJ.

À noter que les agences n'ont plus à remplir la partie de l'annexe de description des services qu'ils devaient remplir auparavant concernant les programmes de soutien à la famille.

Dans les régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*, les organismes de paiements de transfert dont l'entente de services avec le MSEJ comportait déjà une disposition visant les services en français verront cette disposition transférée à leur entente de services de 2014-2015 avec le ministère de l'Éducation.

## **Annexe B : Budget**

L'annexe sur le budget a été remplie automatiquement selon votre allocation de fonds pour les programmes de soutien à la famille, transférée du MSEJ au ministère de l'Éducation. Votre allocation pour 2014-2015 est calculée d'après votre allocation de fonds du MSEJ pour 2013-2014. **Vous recevrez votre premier paiement du ministère de l'Éducation le 2 avril 2014.** Les paiements subséquents seront versés mensuellement.

Le ministère de l'Éducation reconnaît que, par le passé, l'utilisation de fonds d'administration visant à soutenir la prestation de programmes de soutien à la famille a fluctué à l'échelle de la province. À l'avenir, cette politique sera simplifiée afin que les **organismes de paiements de transfert qui gèrent des fonds destinés aux programmes de soutien à la famille de plusieurs organismes puissent accéder aux fonds d'administration (jusqu'à 10 % de l'allocation totale)**. De plus amples renseignements sur l'administration sont offerts à la section 5 du document de référence ci-joint.

## **Annexe C : Calendrier des rapports**

Cette annexe dresse la liste des rapports financiers devant être présentés au Ministère pendant l'année civile ainsi que leur date de remise prévue. Elle contient aussi la politique progressive du Ministère sur la production tardive de rapports financiers.

Le ministère de l'Éducation a réduit la fréquence de présentation des rapports financiers en 2014-2015, selon l'allocation reçue par l'organisme (c'est-à-dire si elle est inférieure ou supérieure à 350 000 \$). Veuillez consulter les sections 2 et 3 du document de référence ci-joint pour de plus amples renseignements sur les exigences liées aux rapports financiers. Les agences continueront de faire état des mêmes données sur les niveaux de service, comme elles le faisaient auprès du MSEJ.

## **Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés à l'aide à la famille**

Le document de référence a été rédigé pour vous soutenir tout au long des processus de souscription du contrat et de rapports financiers du Ministère et s'applique aux ententes relatives aux calendriers et aux ententes fiscales. Ce document fait aussi référence aux lignes directrices élaborées par le MSEJ, qui continuera d'offrir de l'orientation aux organismes de paiements de transfert concernant la prestation des programmes ainsi que les activités et les politiques liées aux programmes de soutien à la famille en 2014-2015.

Vous devez examiner le document de référence avant de signer votre entente de services de 2014-2015. Le document contient les sections ci-dessous :

- Section 1 : Introduction
- Section 2 : Pratiques administratives pour les organismes de paiements de transfert dont l'allocation de fonds est supérieure à 350 000 \$
- Section 3 : Pratiques administratives pour les organismes de paiements de transfert dont l'allocation de fonds est inférieure à 350 000 \$
- Section 4 : Pratiques administratives pour tous les organismes de paiements de transfert
- Section 5 : Exigences d'admissibilité aux services et au financement
- Annexe A – Données sur les services et définitions

- Annexe B – Exigences en matière de rapports de mission d'examen (vérification)

**Développement des jeunes enfants – Planification (y compris pour les Autochtones)** Les agences qui reçoivent des fonds destinés à la planification du développement des jeunes enfants (A525) continueront de recevoir une allocation visant à soutenir la planification pour les Autochtones, dont les détails se trouvent à l'annexe B de votre entente de services. Le versement des fonds commencera en avril 2014; les organismes de paiements de transfert doivent commencer à en planifier l'utilisation le plus rapidement possible. Veuillez remplir le modèle ci-joint et l'envoyer au Ministère à [ELIB@ontario.ca](mailto:ELIB@ontario.ca) au plus tard le 31 août 2014.

### **NOUVEAU PROCESSUS – Signalement des incidents graves**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, les organismes qui reçoivent du financement du Ministère relativement aux centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, aux programmes de garde d'enfants et de ressources familiales et au projet Partir d'un bon pas, pour un avenir meilleur devront signaler tout incident grave au ministère de l'Éducation.

Voir la section 5 du document de référence pour consulter le protocole de signalement des incidents graves du ministère de l'Éducation ainsi que le formulaire de 2014 des incidents graves liés au programme de soutien à la famille du ministère de l'Éducation ci-joint.

**Le nouveau protocole remplace les lignes directrices et le processus actuels du MSEJ applicables au signalement des incidents pour les programmes de soutien à la famille.**

### **Site Web des centres de la petite enfance de l'Ontario**

Le site Web des centres de la petite enfance sera intégré au site Web du ministère de l'Éducation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. À noter que le site Web, y compris le portail vers les calendriers et les coordonnées des centres, demeurera sous la responsabilité du MSEJ pour le moment. Ainsi, toutes les communications et les questions liées au site Web des centres de la petite enfance doivent être adressées à la personne-ressource du MSEJ, Kathryn Brown ([Kathryn.Brown@ontario.ca](mailto:Kathryn.Brown@ontario.ca)). De plus amples renseignements sur le transfert des responsabilités pour le site Web des centres de la petite enfance vous seront communiqués en juin 2014.

## Prochaines étapes

Veillez vérifier les coordonnées à la page 10 de votre entente et aviser Kelly MacDonald en cas de changement. Veillez signer et dater l'entente et vous assurer que deux exemplaires originaux signés de l'entente au complet sont remis au ministère de l'Éducation à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 13 juin 2014. Lorsque le Ministère aura approuvé votre entente, un exemplaire signé sera renvoyé à votre organisme. Veillez envoyer vos ententes de services à l'adresse ci-dessous :

Pam Musson,  
directrice  
Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance  
Division de la petite enfance  
Ministère de l'Éducation Édifice Mowat  
900, rue Bay, 24<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 1L2

## Prévisions pour 2014

Les organismes dont l'allocation est supérieure à 350 000 \$ doivent présenter leurs prévisions au plus tard le 30 juin 2014. De plus amples renseignements sur la présentation de ces prévisions seront communiqués par la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières d'ici le mois de mai.

Si vous avez des questions au sujet de la présente note de service et des documents ci-joints, veuillez vous adresser directement à Kelly MacDonald. Nous avons hâte de travailler avec vous, et nous partageons votre engagement d'aider les familles et les jeunes enfants.

*L'original signé par*

Pam Musson  
Directrice  
Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance  
Division de la petite enfance  
Ministère de l'Éducation

Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières  
Division des politiques financières et des opérations  
Ministère de l'Éducation

Pièces jointes :

Entente de services de 2014-2015 pour les programmes de soutien à la famille

Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés à l'aide à la famille de l'Ontario

Développement des jeunes enfants 2014-2015 – Modèle de planification à l'intention des Autochtones de 2014

Formulaire des incidents graves liés aux programmes de soutien à la famille du ministère de l'Éducation

cc:

Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de l'apprentissage des jeunes enfants, ministère de l'Éducation

Rupert Gordon, directeur, Direction des politiques et des programmes pour la petite enfance, ministère de l'Éducation

Greg Douglas, directeur, Direction des services à la clientèle, Division de la prestation des services, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Kelly MacDonald, conseillère principale en programmes, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance, ministère de l'Éducation

Cettina Cufaro, gestionnaire, Équipe du financement des services de garde d'enfants, Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières